

SÉANCE DU 28 JUN 2018

18-06-111

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

PONT BEAUSEJOUR : LANCEMENT DES ÉTUDES D'INVESTIGATION

Par délibération n°98-04-62 du 9 avril 1988, la ville de Libourne a porté reclassement de la section de la RN 89 comprise entre l'avenue de l'Europe et l'avenue Georges Clémenceau dans la voirie communale de la ville de Libourne.

De ce fait, la ville est devenue propriétaire du Pont Beauséjour.

Après plusieurs années d'échanges avec la SNCF et d'expertises, il s'avère que le remplacement de l'ouvrage est nécessaire.

Pour ce faire, des études d'investigation doivent être réalisées dans les meilleurs délais afin de pouvoir lancer début 2019 des études de maîtrise d'œuvre. Ces études d'investigation consistent en des relevés topographiques ainsi que des sondages géotechniques. Elles seraient restituées en fin d'année 2018. Le montant de celles-ci est estimé à 20 000€ HT.

Monsieur le Maire précise que l'avant projet pourrait ainsi être validé en juillet 2019 et que les travaux pourraient ainsi être réalisés au plus tôt en 2022. Pour cela, la ville doit d'engager auprès de la SNCF, pour que celle-ci puisse inscrire dès à présent dans son tableau de charges cette opération.

Un prochain projet de délibération viendra préciser le montant global estimatif de cette opération sous forme d'AP/CP et sollicitera différents partenaires.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1998 portant reclassement

Vu le rapport d'expertises de la SNCF du 10 octobre 2007,

Vu la note expertale de l'expert judiciaire en date du 5 avril 2011,

Vu la convention relative au financement portant sur l'expertise et l'étude préliminaire de remplacement du Pont Beauséjour entre la ville de Libourne et la SNCF validée par le conseil municipal du 17 septembre 2015,

Vu l'étude préliminaire du 17 mai 2016 établie par la SNCF réseau,

Vu l'article L2123-11 III du code général de la propriété des personnes publiques, qui prévoit un recensement des ouvrages d'art anciens pour lesquels il n'existe aucune convention en vigueur,

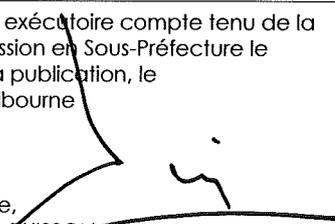
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal sollicite Monsieur le Maire pour engager les études d'investigation.

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des résultats de celles-ci.

Imputation budgétaire : chapitre 908.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne





SÉANCE DU 28 JUIN 2018

18-06-121

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉSFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA RUE ADOLPHE SELLENICK

La Ville de Libourne a été sollicitée par Monsieur Robert Gogniat représentant la société LIS 33 afin de poser une clôture et un portail privatisant une partie de la rue Adolphe Sellenick, en impasse, afin de la sécuriser. La SAS Anciens Établissements E.Tourneville, propriétaire des murs en est aujourd'hui seule riveraine.

La rue Adolphe Sellenick, en impasse, faisant partie du domaine public communal, il convient dans un premier temps de constater sa désaffectation pour environ 400 m² puis, dans le cadre d'une deuxième délibération au cours du même conseil municipal de prononcer son déclassement et en autoriser la cession à la SAS Anciens Établissements E.Tourneville .

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission finances du 25 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le 
ID : 033-213302433-20180628-DELIB18_06_121-DE

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-Constata la désaffectation d'une partie de la rue Adolphe Sellenick.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON

édition conforme
Philippe BUISSON; Maire
de Libourne



SÉANCE DU 28 JUN 2018

18-06-122

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DE LA RUE ADOLPHE SELLENICK

La Ville de Libourne a été sollicitée par Monsieur Robert Gogniat représentant la société LIS 33 afin de poser une clôture et un portail privatisant une partie de la rue Adolphe Sellenick, en impasse, afin de la sécuriser. La SAS Anciens Établissements E.Tourneville, propriétaire des murs en est aujourd'hui seule riveraine.

Après avoir constaté la désaffectation d'une partie de la rue Adolphe Sellenick par délibération, il convient désormais de prononcer son déclassement et d'en autoriser la cession à la SAS Anciens Établissements E.Tourneville représentée par Alexandre Cocher, représentant le Président.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission finances du 25 juin 2018,

Vu l'avis 2018-33243V1080 de la Direction Régionale des Finances Publiques,

Vu la promesse d'achat de la SAS Anciens Etablissements Alexandre Cocher, représentant le Président, en date du 15 juin 2018.

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20180628-DELIB18_06_122-DE

Sous réserve du document d'arpentage,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le déclassement d'une partie de la rue Adolphe Sellenick,
- approuve la cession du bien d'une surface de 400 m² environ à l'euro symbolique à la SAS Anciens Établissements E.Tourneville représentée par Alexandre Cocher, représentant le Président, ou toute personne physique ou morale s'y substituant,
- autorise la SAS Anciens Établissements E.Tourneville représentée par Alexandre Cocher, représentant le Président, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction nécessaires sur ce bien,
- approuve la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (notamment frais de géomètre et de notaire),
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Gironde

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

18-06-123

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

CESSION TERRAIN SITUÉ 33 CHEMIN DU CASSE À MONSIEUR NICOLAS TRINEL

La parcelle cadastrée BM 373 d'une superficie de 689 m² située 33 chemin du Casse appartient à la ville de Libourne pour l'avoir acquis en novembre 1999.

Cette parcelle correspond aux réserves foncières nécessaires au futur élargissement du Chemin du Casse.

La superficie de cette parcelle étant plus que suffisante pour la réalisation de ce projet, la Ville de Libourne a décidé de proposer à la vente une partie de la parcelle supportant la maison.

Cette cession a été diffusée par le biais d'une annonce sur le Site Internet de la Ville entre le 19 mars et le 30 mars 2018. Le prix plancher annoncé, était de 25 000 € euros net vendeur.

Selon la procédure du plus offrant, sous enveloppes cachetées, cinq propositions d'achat sont parvenues en Mairie dans les délais impartis.

Monsieur Nicolas Trinel, a fait l'offre la plus avantageuse pour la ville en proposant d'acquérir ce terrain pour 55 000 €.

Vu l'estimation des domaines en date du 27 avril 2018 estimant le

Vu la proposition d'achat de M. Nicolas Trinel en date du 29/03/2018

Vu le procès verbal d'ouverture des offres d'achat en date du 30 mars 2018,

Envoyé en préfecture le 12/07/2018
Reçu en préfecture le 12/07/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20180628-DELIB18_06_123-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la vente de la propriété de la Ville de Libourne située 33 chemin du Casse pour une superficie d'environ 329 m² et cadastrée BM 373p au profit de M. Nicolas Trinel au prix de 55 000 € (cinquante cinq mille euros) net vendeur.

Les frais inhérents (notariés et géomètres) resteront à la charge de l'acquéreur.

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte y afférant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

18-06-124

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DAGUEYS : CESSION À LA CALI DE LA PARCELLE AC 126P - MESURES COMPENSATOIRES

Dans le cadre de la création du Centre Aquatique et de l'extension du Parc d'Activités des Dagueys, la Communauté d'Agglomération du Libournais a déposé un dossier d'autorisation environnementale unique, qui a été validé par un arrêté préfectoral le 9 avril 2018. Celui-ci prévoit la réalisation de plusieurs mesures compensatoires dont des compensations hydrauliques et des restaurations de zones humides. Le remblaiement et le rehaussement du terrain des Dagueys nécessitent de recréer un espace autour du lac permettant à l'eau de s'étendre en cas de besoin.

Cet espace a été localisé dans le cadre du plan de gestion de restauration de zones humides sur la parcelle AC 126p propriété de la commune de Libourne d'une surface d'1,19 hectare environ.

Les mesures de compensations qui y seront menées poursuivront différents objectifs :

- Revenir au niveau de terrain naturel (côte 4,80 NGF) ;
- Assurer une connexion hydraulique entre le lac des Dagueys, la nappe et les milieux ouverts et semi-ouverts restaurés ;
- Restaurer une zone humide ;
- Restaurer des milieux ouverts et semi-ouverts favorables à la reproduction, au repos, à

l'alimentation et aux déplacements des espèces ciblées (hérissons, couleuvres...)

Envoyé en préfecture le 12/07/2018
Reçu en préfecture le 12/07/2018
Affiché le 
ID : 033-213302433-20180628-DELIB18_06_124-DE

Ce terrain appartenant aujourd'hui à la commune de Libourne, la CALI, maître d'ouvrage des deux opérations, doit en devenir propriétaire pour pouvoir mener à bien les mesures de compensations précitées. Il est proposé de procéder à une cession à l'euro symbolique étant donné la nature du terrain (classé en Nb au PLU), l'objet de l'opération (compensations environnementales et hydrauliques), et le montant des travaux.

Sous réserve de l'avis des domaines,

Vu le plan de bornage,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la cession de la parcelle AC 126p d'une superficie d'1,19ha environ à l'euro symbolique à la Communauté d'Agglomération du Libournais

-met à la charge de l'acquéreur tous les frais inhérents à cette cession

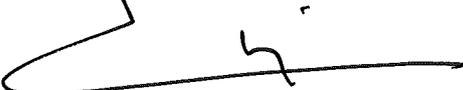
-autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON


Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne
Gironde



SÉANCE DU 28 JUIN 2018

18-06-125

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

ACQUISITION DE LA PARCELLE CH 304-VOIRIE DE LA RÉSIDENCE DU STADE

Dans le cadre du projet de future gendarmerie, les études menées ont démontré que la faisabilité du projet ne pouvait s'envisager qu'à la condition qu'un accès/sortie soit envisagé sur la voirie de la Résidence du Stade.

Cette voirie cadastrée CH 304, d'une superficie de 2 060 m², a été réalisée dans le cadre de la création du lotissement du même nom, et est la propriété des consorts Mouchebœuf .

Lors de la création du lotissement, l'assainissement, sur la base d'un réseau unitaire (mélange eaux pluviales et surplus de fosses septiques) se déverse dans le réseau privatif de l'ancien Collège Château Gayard, sur l'emprise de la propriété de la Ville cadastrée CH 368,

Or, cette parcelle CH 368 doit être vendue pour partie à l'opérateur Linkcity Centre Sud Ouest pour la construction du projet de gendarmerie.

Il n'est ainsi pas acceptable de vendre le terrain avec la canalisation d'eaux usées qui traverse la parcelle assise du projet.

En parallèle, au titre des articles L.1331-1 et suivants du Code de la Santé Publique, le raccordement au réseau public des eaux usées des habitations de la Résidence du stade, Libourne, ayant engagé d'importants travaux de mise en conformité du quartier sud en 2012 et 2013, a installé un branchement avenue du Parc des sports en attente du raccordement des habitations de la Résidence du stade.

Compte tenu de la future cession de la parcelle CH 368, qui aura pour conséquence de condamner l'exutoire du réseau privatif de l'impasse de la résidence du stade, mais également la nécessité que le projet de gendarmerie bénéficie d'un accès/sortie sur cette voirie, il est indispensable pour la Ville d'acquérir cette voirie et de l'intégrer au domaine public communal ; à charge pour la Ville de Libourne de procéder à la mise aux normes du réseau d'assainissement de la voirie de la Résidence du Stade.

Les conjoints Mouchebœuf, à savoir Monsieur Jean-Louis Pierre Mouchebœuf, Monsieur Bernard Pierre Henri Mouchebœuf et Madame Marie Agnès Mouchebœuf, ayant fait part de leur accord pour cette cession, il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour accepter l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle CH 304 correspondant à la voirie de la Résidence du Stade.

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté de lotir en date du 5 janvier 1967,
- Vu le mail en date du 3 juin 2018 de Monsieur Jean-Louis Mouchebœuf,
- Vu le mail en date du 1^{er} juin 2018 de Monsieur Bernard Mouchebœuf,

Considérant l'importance et l'intérêt général du projet de future gendarmerie,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle CH 304 d'une superficie de 2 060 m² correspondant à la voirie de la Résidence du Stade
- approuve la prise en charge des frais inhérents à cette cession par la Ville de Libourne
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette acquisition
- prononce le classement de cette parcelle dans le domaine public communal à compter de la date de son acquisition

Imputation budgétaire chapitre 908.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BLISSON

Mairie de Libourne
Philippe BLISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 28 JUN 2018

18-06-126

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

ANNULE ET REMPLACE - PROJET DE FUTURE GENDARMERIE : ÉCHANGE DE FONCIER

Lors du Conseil Municipal du 4 juin dernier, l'échange de foncier entre la Ville de Libourne et Monsieur et Madame Achrit pour permettre l'accès du projet de gendarmerie à la Résidence du Stade a été approuvé par le Conseil Municipal.

Or la mention de l'autorisation du Maire ou de son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier par le Conseil Municipal a été omise. Il s'agit d'un oubli qui doit être rectifié.

Pour plus de lisibilité, la présente délibération annule et remplace la délibération n°18-06-079.

Dans le cadre du projet de future gendarmerie, les études menées ont démontré que la faisabilité du projet ne pouvait s'envisager qu'à la condition qu'un accès/sortie soit envisagé sur la voirie de la Résidence du Stade.

Après négociations avec les propriétaires concernés, un accord a été trouvé avec Monsieur et Madame Moha Achrit, propriétaire de la parcelle CH 45.

Cet accord a été établi sur la base d'un échange de foncier et la prise en charge des frais par la Ville de Libourne.

Monsieur et Madame Moha Achrit céderaient 62 m² de leur propriété cadastrée CH 45 contre l'acquisition par lui de 109 m² pris sur la propriété de la Ville CH 368 mitoyenne. Les deux propriétés concernées sont représentées sur le plan joint à la présente délibération.

Cet échange sera réalisé sans autre contrepartie que la prise en charge des frais inhérents et la reconstruction de la clôture et des portails ainsi que la reprise des réseaux par la Ville de Libourne.

LINKCITY CENTRE SUD-OUEST, opérateur retenu pour la construction de la gendarmerie et futur acquéreur de la parcelle CH 368p, a été sollicité et a donné son accord à cet échange.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour accepter cet échange de foncier sans soulte entre la Ville de Libourne et Monsieur et Madame Moha ACHRIT selon les conditions évoquées ci-avant.

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°18-06-079
- Vu l'extrait de plan cadastral modifié,
- Sous réserve de l'avis des domaines,
- Vu la promesse d'échange de Monsieur et Madame Moha ACHRIT en date du 17 mai 2018,

Considérant l'importance et l'intérêt général du projet de future gendarmerie,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve l'échange de foncier de 62 m² issus de la propriété de Monsieur et Madame Moha ACHRIT cadastrée CH 45 sise 12 Résidence du Stade contre 109 m² issus de la propriété de la Ville de Libourne cadastrée CH 368 sise Boulevard Quinault sans soulte

-accepte la prise en charge par la Ville de Libourne des frais inhérents à cette cession (géomètre, frais notariés) ainsi que notamment le déplacement des compteurs et réseaux et la reconstruction à l'identique de la clôture donnant sur la voirie de la Résidence du Stade

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette échange

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

18-06-127

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

ACQUISITION DE LA PARCELLE BR 154P À LA SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2016 a frappé d'un emplacement réservé la parcelle cadastrée BR 154 pour la création d'un bassin d'étalement des eaux de pluie.

Cet emplacement réservé n°20 porte sur une superficie de 3 237 m² intégralement pris sur la parcelle BR 154 qui a une superficie de 3 690 m². Or, après analyse des services techniques municipaux, une acquisition de seulement 911 m² environ pris sur la parcelle BR 154 serait suffisante pour la réalisation du bassin et d'un cheminement de 2 m de part et d'autre du Lour pour en permettre l'entretien.

Cette parcelle BR 154 est la propriété de Monsieur Lavandier. Étant située en zone agricole, elle est soumise au droit de préemption de la SAFER, qui, compte tenu de l'existence de l'emplacement réservé, la propose à la Ville en priorité.

Ainsi, la SAFER Aquitaine Atlantique nous propose l'acquisition des 911 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) pour un prix de 14 630 € environ, soit 16,06 €/m², majoré des charges accessoires dues à la SAFER de 1 034,05 €.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2016,

Sous réserve du document d'arpentage,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition au prix de 16,06 €/m² de la parcelle BR 154p pour une superficie de 911 m² environ sous réserve du document d'arpentage
- approuve la prise en charge des frais accessoires dus à la SAFER en sus du prix
- approuve la prise en charge des frais inhérents à cette cession par la Ville de Libourne
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette acquisition

Imputation budgétaire chapitre 908.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE

Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20180628-DELIB18_06_127-DE

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

18-06-128

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉCLASSEMENT A POSTERIORI DE L'ANCIEN COLLÈGE PRINCETEAU - PARCELLE CL466

Le site de l'ancien collège Princeteau, 14 rue Jules Védrine, occupait la parcelle-mère CL170 pour une surface de 8 060 m². Le collège n'est plus en activité depuis la rentrée scolaire de septembre 2009. Le bien se trouvait alors désaffecté et n'avait plus d'usage.

Par acte administratif en date des 5 et 12 mars 2014, la parcelle fille CL465, issue de CL170, a été cédée au Département de la Gironde.

Par suite, il a été décidé de la vente par la Ville de Libourne à la SCI 2ARL, de la seconde parcelle fille CL466, issue de CL170, opérée en janvier 2017, bien qu'il ait été omis de prononcer le déclassement de l'immeuble.

Aux termes de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, une procédure de régularisation des ventes signées au mépris de la procédure de déclassement a été mise en place. Cette procédure concerne uniquement les ventes antérieures à cette ordonnance, ce qui est le cas pour la vente de la parcelle CL466 devenue depuis CL 536 et CL 537.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment le livre II, titre II,

Vu les articles L 3112-1 et L 3112-2 du code de la propriété des personnes publiques,

Vu l'ordonnance n° 2017-532 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la commission finances du 25 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve de façon rétroactive le déclassement du domaine public de la parcelle CL466.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/07/2018 et de la publication, le 04/07/2018.
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 28 JUIN 2018

18-06-129

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME : DEMANDE À LA CALI DE PRESCRIPTION DE RÉVISIONS ALLÉGÉES

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Libourne a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016. Il apparaît nécessaire aujourd'hui, pour la commune, de faire évoluer le PLU en utilisant la procédure de révision prévue à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme.

Une **révision dite allégée**, instaurée par l'ordonnance du 5 janvier 2012, peut être utilisée uniquement lorsque la révision a pour seul objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole, une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisances, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU.

Les objectifs poursuivis par la révision :

Dans le cas présent, l'objet des évolutions porte sur des adaptations mineures du règlement graphique, sans changement des orientations définies par le PADD qui sont l'affirmation du rôle central de Libourne dans le Grand Libournais et sur le territoire métropolitain, la révélation de la

qualité environnementale et paysagère de Libourne, la contribution aux équilibres de Libourne par la mixité fonctionnelle et les choix territoriaux.

Ainsi il s'agit d'adapter les périmètres suivants :

- deux espaces boisés classés, l'un couvrant une zone agricole (parcelle AD 49, l'autre positionné sur une maison en zone naturelle (parcelle BV 55) : révisions allégées n°1 et n°2,
- de la zone agricole, en marge d'un secteur urbanisé (zone A entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue de l'Épinette, chemin de Vidélot): révision allégée n°3.

Les modalités de concertation :

Conformément aux articles L.103-3 et L.153-11 du code de l'urbanisme, une concertation sera mise en place. Elle prendra la forme suivante :

- *Moyens d'information à utiliser :*

- affichage de la présente délibération pendant 1 mois,
- information sur le site internet de la Ville de Libourne et dans le magazine municipal,
- mise à disposition du dossier en mairie et au siège de la Cali,

- *Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :*

- mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- possibilité d'écrire au maire.

Le bilan de la concertation sera arrêté à l'issue de la procédure en conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu le code de l'urbanisme et ses articles L.153-1 et suivant et R.153-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la délibération du Pôle Territorial du Grand Libournais en date du 6 octobre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 13 décembre 2016 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2016-2021,

Vu la délibération d'approbation du PLU en date du 15 décembre 2016,

Vu la délibération d'approbation de la procédure de mise en compatibilité suite à déclaration de projet pour la création du pôle aquatique des Dagueys et une zone d'activités économiques en date du 14 décembre 2017,

Vu la délibération de l'opération d'aménagement en date du 8 février 2018,

Considérant les résultats et les objectifs fixés dans le cadre de l'étude globale de revitalisation du centre-ville,

Considérant les demandes d'évolution sollicitées par les administrés et les adaptations nécessaires après plus d'un an de mise en œuvre,

Considérant que la commune de Libourne est une commune de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Considérant que la CALI et la commune de Libourne souhaitent se doter d'un bureau d'études pour les assister dans l'évolution du document d'urbanisme en vigueur,

Considérant que conformément aux articles L.103-3 et L.153-11 du code de l'urbanisme, la concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Au regard de l'exposé des motifs, le Conseil Municipal décide de demander à la Communauté d'Agglomération du Libournais:

-de prescrire les révisions « allégées » n°1, n°2 et n°3 du PLU d
conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme selon les o

-de fixer les modalités de concertation avec la population telles que décrites ci-dessus,
et à en préciser les modalités complémentaires, le cas échéant.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour validation conforme
Philippe BUISSON, Maire
de Libourne

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20180628-DELIB18_06_129-DE

SÉANCE DU 28 JUN 2018

18-06-130

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME : DEMANDE À LA CALI DE MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Libourne a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016. Après un an d'application du Plan Local d'Urbanisme, il apparaît nécessaire de le faire évoluer pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme en évitant toute interprétation, et intégrer les nouveaux projets de développement, en accord avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le champ d'application de la procédure de modification simplifiée du PLU est encadré par les articles L.153-36 à L.153-46 du Code de l'Urbanisme (CU). Sont concernés les

- majoration(s) des droits à construire prévus à l'article L.151-28,
- rectification(s) d'une erreur matérielle,
- modification(s) autre que celle(s) relevant de la modification L153-41 du CU.

L'objet des évolutions porte sur différentes pièces du PLU et répondent au champ d'application sus-visé.

Ont été constatées dans le règlement (règlement écrit et graphique) des incohérences qui nécessitent des rectifications annexes et les servitudes, des adaptations sont rendues nécessaires de ces documents et les rendre plus compréhensibles.

Par ailleurs, certains secteurs de développement urbain méritent un encadrement plus explicite ou plus important pour assurer la maîtrise et le bon développement de l'urbanisation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,
Vu le code de l'urbanisme et ses articles L.153-1 et suivant et R.153-1 et suivants,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu la délibération du Pôle Territorial du Grand Libournais en date du 6 octobre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 13 décembre 2016 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2016-2021,
Vu la délibération d'approbation du PLU en date du 15 décembre 2016,
Vu la délibération d'approbation de la procédure de mise en compatibilité suite à déclaration de projet pour la création du pôle aquatique des Dagueys et une zone d'activités économiques en date du 14 décembre 2017,
Vu la délibération de l'opération d'aménagement en date du 8 février 2018,

Considérant les résultats et les objectifs fixés dans le cadre de l'étude globale de revitalisation du centre-ville,
Considérant les demandes d'évolution sollicitées par les administrés et les adaptations nécessaires après plus d'un an de mise en œuvre,
Considérant que la commune de Libourne est une commune de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Considérant que la CALI et la commune de Libourne souhaitent se doter d'un bureau d'études pour les assister dans l'évolution de leur document d'urbanisme en vigueur,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Au regard de l'exposé des motifs, le Conseil Municipal :

-demande à la Communauté d'Agglomération du Libournais de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Libourne conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
Libourne Gironde